

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA TROIS CENT QUARANTIÈME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 18 février 1986, à 10 h 30.

Président : M. R. BUTLER (Australie)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. A. BELAID
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. H. PETERS M. W-N. GERMANN
<u>Argentine</u> :	M. M. CAMPORA M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER M. R.A. ROWE Mme M. LETTS M. J. OKELY
<u>Belgique</u> :	M. C. CLERCKX
<u>Birmanie</u> :	U TIN TUN U MYA THAN U HLA MYINT AYE AYE MU
<u>Brésil</u> :	M. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. V. BOJILOV M. P. POPTCHEV M. R. DEYANOV
<u>Canada</u> :	M. J.A. BEESLEY M. R.J. ROCHON
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. HU XIAODI M. SUO KAIMING M. SHA ZUKANG M. YANG MINGLIANG M. LI DAOZHONG
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. S. ALFARARGI M. M. BADR M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. D. LOWITZ M. T. BARTHELEMY Mme L. BRONSON M. R. GOUGH M. R. LEVINE M. B. TUA M. J. GRANGER M. R. NELSON M. R. LUACES
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. J. JESSEL M. H. RENIE
<u>Hongrie</u> :	M. D. MEISZTER M. T. TOTH M. F. GAJDA
<u>Inde</u> :	M. A.S. GONSALVES M. S. KANT SHARMA
<u>Indonésie</u> :	M. S. SUTOWARDOYO M. N. WISNOEMOERTI M. A.M. FACHIR M. A. MASBAR AKBAR M. F. QASIM M. R.I. JENIE
<u>Italie</u> :	M. R. FRANCESCHI M. F. PIAGGESI M. M. PAVESE M. E. SIVIERO M. G. ADORNI BRACCESI
<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. K. KUDO M. T. ISHIGURI
<u>Kenya</u> :	M. D.D. AFANDE M. F. JOSIAH
<u>Maroc</u> :	M. O. HILALE M. S. BENRYANE
<u>Mexique</u> :	Mme Z. GONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. L. BAYART M. G. GONGOR

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Nigéria</u> :	M. B.O. TONWE M. B.A. ADEYEMI M. A.A. ELLA
<u>Pakistan</u> :	M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER M. R. MILDERS
<u>Pérou</u> :	
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. CIALOWICZ M. J. RYCHLAK
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. W. KRUTZSCH M. F. SAYATZ
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. N. KAZEMI KAMYAB M. A. SHAFII
<u>Roumanie</u> :	M. I. VOICOU M. G. CHIRILA M. V. FAUR
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	M. L-E. WINGREN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND Mme A.M. LAU
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELIAN M. B.P. PROKOFIEV M. G.V. BERDENNIKOV M. E.K. POTIARKINE M. G.N. VACHADZE M. L.A. NAOUMOV

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT
Mme J. CLAUWAERT GONZALEZ

Yougoslavie :

M. K. VIDAS
M. M. MIHAJLOVIC

Zaire :

M. O.N. MONSHEMVULA

Secrétaire général de la Conférence
du désarmement et Représentant
personnel du Secrétaire général :

M. M. KOMATINA

Secrétaire général adjoint de la
Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 340ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence aborde aujourd'hui l'examen des points 1, "Interdiction des essais nucléaires", et 2, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Conformément au calendrier des séances et réunions pour la semaine en cours, je me propose, lorsque la liste des orateurs aura été épuisée, de convoquer une réunion officieuse de la Conférence pour s'occuper d'une demande émanant d'un Etat non membre qui souhaite participer à nos travaux ainsi que pour examiner quelques questions d'organisation.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la République fédérale d'Allemagne, de Sri Lanka, de l'Argentine, du Nigéria et du Kenya.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Henning Wegener.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, selon notre usage, de nombreuses délégations ont de nouveau consacré la période d'ouverture de la session annuelle de la Conférence à une évaluation générale de la situation politique d'ensemble dans laquelle nous avons repris nos travaux. Ce bilan s'est avéré très utile. Ma délégation constate avec satisfaction qu'il a engendré une certaine communauté de vues. Toutes les délégations reconnaissent que la nouvelle année a commencé sous des auspices favorables au processus de limitation des armements et qu'il semble maintenant possible de réaliser des progrès vers des relations plus stables et de meilleure coopération entre les deux importants systèmes militaires ainsi que, de manière générale, vers un monde plus pacifique et moins tributaire de l'accumulation massive des armements. Elles reconnaissent aussi qu'il faut mettre ces occasions activement à profit et qu'une tâche particulière et considérable attend la Conférence du désarmement. Dans le cadre organisationnel approprié, on nous demande de faire un travail de fond, sur autant de points que possible de notre ordre du jour.

Comme l'année dernière, nombre de délégations ont insisté sur le rôle du processus multilatéral de limitation des armements, alors que, dans l'immédiat, l'attention est surtout axée sur le processus bilatéral de négociation en cours. Ma délégation reconnaît, elle aussi, qu'il nous faut, à ce stade initial de nos travaux annuels, définir plus clairement et plus activement la relation entre la limitation bilatérale des armements et le désarmement multilatéral au sein de la Conférence du désarmement. L'année dernière, à cette conférence, M. Genscher, Ministre des affaires étrangères, reconnaissant que ces deux aspects du désarmement se juxtaposent nécessairement et se renforcent mutuellement, a préconisé de mener une activité parallèle constructive dans ces deux domaines. Il n'est pas difficile de trouver des critères objectifs rationnels permettant de définir et de délimiter le domaine multilatéral par rapport à son pendant bilatéral. Les problèmes mondiaux de sécurité exigent des solutions mondiales.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Il y a des domaines où, vu la nature même du sujet traité, il est clair que seule une réglementation globale peut fournir des solutions durables. Les négociations sur l'élimination complète et effective des armes chimiques en sont, nous le reconnaissons tous, un exemple frappant.

Il existe d'autres préoccupations globales en matière de limitation des armements sur lesquelles les membres de la Conférence du désarmement devront singulièrement se pencher en 1986. La question d'une interdiction complète des essais nucléaires en est une, si elle se détache particulièrement, c'est à cause de sa signification réelle en termes militaires et, aussi, de la valeur symbolique qu'on lui confère souvent eu égard au processus de désarmement. Comme cette session plénière de 1986 est la première où, d'après notre programme de travail, nous traitons de la question d'une interdiction des essais nucléaires, je voudrais consacrer ma déclaration à ce sujet et marquer ainsi l'importance que le Gouvernement fédéral y attache, tout en précisant de nouveau notre approche d'ensemble.

Pour l'essentiel, la position du Gouvernement fédéral n'a pas varié au fil des ans. L'interdiction complète des essais nucléaires est et reste un objectif majeur dans le cadre de nos négociations sur la limitation des armements. Notre attachement à cet objectif est sans équivoque et nous l'avons exprimé dans de nombreuses déclarations, à l'Assemblée générale des Nations Unies et ici même. Le Chancelier Kohl l'a encore confirmé récemment lorsqu'il a dit, le 9 janvier 1986, que le Gouvernement fédéral "avait depuis longtemps prouvé son intérêt fondamental pour une interdiction complète des essais". Dans la même déclaration, le Chancelier a aussi dit qu'on avait maintenant de meilleures chances de venir à bout de ce problème.

En préconisant de chercher une solution au problème des essais nucléaires, nous avons toujours souligné que l'arrêt de ces essais devait être envisagé dans le cadre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires où les Etats dotés d'armes nucléaires s'engagent à négocier de bonne foi sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Dans la perspective qui est la sienne touchant la limitation des armements, le Traité sur la non-prolifération a de toute évidence pour objectif non seulement une interdiction des essais mais aussi la réduction des armements nucléaires. Les Etats qui ont participé à la troisième Conférence d'examen, tenue récemment, y ont aussi clairement reconnu - et de concert - qu'il existait un rapport entre la cessation des essais et l'élimination des armes nucléaires. Il est important de garder clairement présent à l'esprit que ces processus complexes sont interdépendants. Dans la déclaration que je viens de citer, le Chancelier Kohl a expressément affirmé "qu'un traité d'interdiction des essais ne pourrait pas remplacer une réduction substantielle des arsenaux d'armes existants".

Les deux actions ne sont pas non plus équivalentes. Il est des plus souhaitable, et c'est même vital, de conclure un traité sur l'interdiction complète des essais, et de l'appliquer, mais cela n'est pas à confondre avec la réduction des armes nucléaires ou la recherche du degré souhaité de stabilité et d'équilibre stratégiques.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Il y a maintenant de bonnes perspectives de mener de front la poursuite de tous ces objectifs. Mon Gouvernement espère que les négociations nucléaires bilatérales de Genève, qui visent la réduction des arsenaux nucléaires, favoriseront aussi la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais qui puisse, dans un avenir proche, jouer le rôle stabilisateur que nous en attendons tous. Il ressort des propositions formulées le 15 janvier par le Secrétaire général Gorbatchev - propositions significatives à notre sens et qui contiennent sur le fond des éléments importants - que l'Union soviétique reconnaît aussi l'existence d'un tel rapport. Le Secrétaire général parle du lien entre la réduction des armes nucléaires et une interdiction des essais. Nous voulons espérer que les deux grandes puissances attacheront aussi dans leur dialogue sur la limitation des armements l'attention qu'elle mérite à la question de savoir à quel stade des réductions envisagées un traité sur l'interdiction complète des essais pourrait exercer son effet stabilisateur.

Il est un second critère qui, comme nous le savons tous, permettrait de mesurer l'utilité d'un traité sur l'interdiction complète des essais, c'est celui de l'efficacité du contrôle international. Mon Gouvernement a noté à ce sujet que les propositions récentes du Secrétaire général Gorbatchev indiquent une possibilité d'avance dans le domaine de la vérification et donnent à penser, en particulier, qu'on ne permettra pas que la vérification constitue un obstacle sur la voie de la cessation des essais d'armes nucléaires. Il y a lieu de noter tout spécialement que l'Union soviétique semble maintenant prête à accepter des inspections sur place pour la surveillance des essais ou la vérification de l'absence d'essais. Nous espérons que ces nouvelles ouvertures seront la source de nouveaux progrès. Il est encourageant aussi que, dans une déclaration récente, six chefs d'Etat et de gouvernement originaires de quatre continents aient proposé des mesures de vérification sismologique. Ils reconnaissent de la sorte la nécessité d'intégrer dans un accord futur sur l'arrêt des essais un mécanisme de vérification internationale fiable.

L'importance d'une vérification adéquate, adaptée aux objectifs, à la portée et à la nature des accords de désarmement est aujourd'hui universellement reconnue. La résolution 40/152 O de l'Assemblée générale des Nations Unies témoigne d'une évolution dont on se félicite et du fait que les questions de vérification sont appréhendées avec de plus en plus de clarté. Aujourd'hui, il n'est plus guère besoin de démontrer que des accords de désarmement qui éluderaient la question de la vérification et ne contiendraient pas de dispositions appropriées en matière de respect des obligations souscrites seraient incomplets et, en cas de controverse, risqueraient de saper la confiance mutuelle des Etats au lieu de la promouvoir. De nombreuses délégations devront faire face à cette question lorsque, dans le courant de l'année, on en arrivera à l'examen de fonctionnement de la Convention sur les armes bactériologiques. Toutefois, la résolution 40/152 O montre clairement aussi que, loin d'être en soi un objectif abstrait, la vérification est subordonnée à des objectifs particuliers de limitation des armements, aussi l'excès d'exigences en matière de vérification est-il destructeur, car il peut faire naître le soupçon que ceux qui s'y livrent cherchent moins à conclure l'accord sur le désarmement qu'à l'éviter. L'importante tâche de négociateurs responsables consiste à définir avec précision le niveau de confiance nécessaire pour assurer la surveillance efficace du respect d'un accord donné et à déterminer, à partir d'une solide connaissance de l'état d'avancement des techniques de vérification, comment atteindre ce niveau et s'y maintenir.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

La vérification d'un traité sur l'interdiction complète des essais n'est pas une tâche facile et personne ne devrait proclamer que les problèmes techniques qu'elle implique ont été vraiment résolus. Ceux qui ont tendance à citer à cet effet des déclarations tirées du passé ne tiennent pas compte de l'évolution rapide de l'environnement technologique dans lequel les essais nucléaires et la vérification peuvent se dérouler, sans parler de l'évolution des techniques d'évasion qui peut être tout aussi rapide.

C'est dans un tel esprit de recherche responsable d'un système négocié et adéquat de vérification d'une interdiction future des essais que ma délégation a présenté, l'année dernière, les documents de travail CD/612 et CD/624. Tous deux - l'un éclairant les aspects politiques, l'autre orienté davantage vers des solutions techniques - proposaient l'établissement progressif d'un réseau mondial permanent de surveillance sismique. Cette initiative a pour but de faire avancer de façon concrète et pratique les travaux sur une interdiction complète des essais. Elle se fonde sur la reconnaissance du fait que les modèles de vérification sont complexes et qu'il faut disposer de temps pour les élaborer et les perfectionner. Il est donc nécessaire que ce travail, qui se rattache clairement à la finalité du traité futur, soit amorcé dès que possible pour éviter toute perte de temps et pour s'assurer que toutes les méthodes scientifiques utilisées le soient d'une manière qui permette d'obtenir les résultats souhaités, au moment opportun.

On a enregistré des progrès significatifs dans l'application de la technologie sismologique, en particulier ces dernières années. Toutefois, on peut identifier quatre domaines où s'imposent encore des travaux pratiques et un perfectionnement des méthodes, si l'on veut créer un réseau mondial qui fonctionne de manière fiable.

L'établissement d'un régime d'interdiction complète des essais exige l'installation d'un réseau sismologique mondial qui permette d'assurer dans le monde entier le respect d'un traité qui, pour des raisons évidentes, devrait bénéficier d'une adhésion universelle. Matériellement, la création d'un réseau mondial efficace demandera toutefois un certain temps, plusieurs années sans doute, cela dépendra de l'intensité des efforts et du volume de ressources financières allouées à cette fin. Si on concluait demain un traité sur l'interdiction complète des essais, on ne disposerait pas des installations sismologiques nécessaires pour garantir, au niveau de confiance approprié, une vérification fiable, à l'échelle mondiale, du respect des engagements pris.

Il faut en deuxième lieu considérer le niveau de développement, l'état d'avancement de la technologie sismologique. Bien que, en théorie, une large gamme de problèmes concernant la détection et l'identification des explosions nucléaires aient été résolus et que certains des éléments et systèmes que comportent les installations sismologiques aient été testés et exploités, il reste un certain nombre de questions ouvertes, en particulier s'agissant des scénarios possibles de camouflage, comme l'étouffement, voire le découplage de signaux sismiques engendrés par une explosion nucléaire expérimentale réalisée dans une vaste cavité souterraine. La communauté scientifique continue à chercher des réponses pratiques et fiables à ces questions cruciales.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Troisièmement, il faut étudier la possibilité de fonctionnement d'un système complexe mondial de collecte, de transmission et de traitement des données sismologiques. Il se peut que des stations sismographiques individuelles fonctionnent efficacement, mais on n'a pas encore bien établi - comme le montrera le rapport du Groupe d'experts scientifiques sur l'essai technique effectué en 1984 - comment exploiter d'une façon fiable et sans à-coups un système interconnecté de 50 à 100 stations sismologiques situées dans différents pays et parties du monde et administrées par de nombreuses nations et comment assurer la transmission des données vers des centres internationaux et à partir de ces centres.

Enfin, la technologie sismologique disponible n'a été jusqu'ici appliquée et testée à l'échelle mondiale qu'au cours des essais effectués par le Groupe. Or la portée de ces essais est limitée. Les techniques d'avant-garde - systèmes d'acquisition des données à haute performance, données du niveau II, communication rapide des données en temps réel et installations sismologiques automatisées, par exemple - n'ont pas encore été mises en place et essayées dans le cadre d'un réseau mondial.

C'est en se fondant sur ces considérations que le Gouvernement fédéral a proposé d'établir progressivement, avant la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais, un système sismologique mondial de surveillance et de vérification, l'objectif étant d'utiliser avec le plus d'efficacité possible le temps dont on disposerait avant la mise en oeuvre du traité. Pour amorcer ce processus, il faudrait assurer le fonctionnement continu du système international d'échange de données sismologiques, que le Groupe d'experts scientifiques a mis à l'épreuve en 1984. Alors même qu'il fonctionnerait, le système serait étendu géographiquement et amélioré techniquement et on s'appliquerait à mettre en oeuvre un réseau sismologique mondial qui aurait le degré de perfectionnement nécessaire pour assurer la surveillance et la vérification d'une interdiction complète des essais à l'échelle mondiale. Le projet proposé donnerait aux scientifiques la possibilité de chercher à résoudre dans l'action même les problèmes qui subsistent en matière de surveillance et de vérification et d'accroître progressivement la capacité du système en fait de détection, de localisation et d'identification des explosions. Grâce à ce processus dynamique de recherche scientifique et d'application pratique, le réseau sismologique mondial mûrirait dans le temps et, lorsqu'on en aurait besoin, il serait en place et opérationnel.

La création et le fonctionnement continu d'un tel réseau doivent être insérés dans un cadre institutionnel. Il est donc suggéré, pendant la période de transition, c'est-à-dire pendant la phase qui précède la conclusion du traité, de confier au Groupe d'experts scientifiques la tâche de superviser les opérations et de formuler des recommandations pour continuer à améliorer le fonctionnement du système. Les installations sismologiques et les centres de données seraient exploités, comme ils l'ont été au cours de l'expérience de 1984, par les Etats participants. Comme par le passé, le Groupe d'experts scientifiques soumettrait ses recommandations et ses rapports à la Conférence du désarmement en sa qualité d'organe politique décideur. Le traité sur l'interdiction des essais conclu, les dispositions concernant le réseau mondial et ses modalités de fonctionnement seraient inévitablement incorporées dans le texte.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

La proposition que j'ai esquissée s'applique exclusivement à l'établissement d'un réseau sismologique multilatéral mondial. D'après l'étude technique que ma délégation a présentée dans le document CD/624, un réseau sismologique mondial utilisant la technologie la plus avancée pourrait atteindre une norme de performance assurant la détection et l'identification d'explosions jusqu'au niveau 4,0 de magnitude des ondes de volume, ce qui équivaut approximativement à une explosion de 5 à 10 kt de puissance dans une roche sèche non consolidée ou à une puissance d'environ 1 kt pour les explosions se produisant dans une roche dure humide. L'existence d'un nombre approprié de réseaux nationaux supplémentaires permettrait d'améliorer considérablement la capacité de détection et d'identification des explosions et ferait des explosions expérimentales de faible puissance et des tentatives de camouflage par découplage en cavité une entreprise plutôt difficile et risquée.

Je tiens à souligner que cette initiative ne tend d'aucune manière à réduire l'importance des autres travaux qu'il faut effectuer pour résoudre les problèmes en suspens liés à une interdiction complète des essais. Comme il l'a déjà dit, mon Gouvernement attache une grande importance à la poursuite des travaux de la Conférence du désarmement, sur une interdiction complète des essais. Le projet que nous proposons offre à la Conférence l'occasion d'aborder de manière pratique et concrète la question centrale de la vérification d'une interdiction des essais nucléaires. C'est là au demeurant une tâche qui s'impose. L'établissement d'un réseau mondial de surveillance sismologique contribuera pour beaucoup à la faire avancer. Ma délégation est prête à reprendre le travail dans un Comité spécial sur l'interdiction complète des essais et espère que cette proposition concrète et pratique suscitera une réaction positive, approbative et détaillée de la part des délégations qui participent à la Conférence.

Il n'a pas été possible d'accomplir cette tâche à notre précédente session, qui tirait à sa fin lorsque les représentants ont été saisis des deux documents susmentionnés. Je suis sûr qu'entre-temps ceux-ci ont retenu l'attention requise de la part des experts et des administrations. Je demande donc instamment à mes collègues de bien vouloir concentrer leur attention sur cette proposition et de faire en sorte qu'elle puisse être examinée en profondeur pendant cette session, sous ses aspects politiques aussi bien que techniques, tant au sein de l'organe approprié de la Conférence que du Groupe d'experts scientifiques.

Ceci m'amène à parler des choix difficiles qu'il semble que nous ayons à faire en matière d'organisation. Ma délégation souhaite vivement que le comité spécial sur les questions liées aux essais nucléaires soit rétabli dès que possible. Compte tenu de la politique relative à un traité sur l'interdiction complète des essais que je viens de préciser une fois de plus, nous souhaitons entreprendre dès que possible le travail pratique nécessaire, en ne perdant pas de vue, naturellement, les négociations sans lesquelles son utilité resterait bornée. A notre sens, il est impératif d'étudier dans les plus brefs délais les conditions techniques et institutionnelles qui sous-tendent la conclusion d'un traité sur l'interdiction des essais et de s'entendre à ce propos. La position de ma délégation quant au mandat qu'il faudrait confier à un comité spécial pour entreprendre ce travail est claire et a été exposée en plusieurs occasions. Elle concorde avec celle des autres délégations membres

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

du Groupe occidental. La meilleure façon d'entreprendre rapidement et d'une façon pragmatique le travail nécessaire serait de partir du projet de mandat présenté dans le document CD/521 et d'y associer le programme de travail détaillé qui figure dans le document CD/621. La Conférence est saisie de ces deux textes depuis quelque temps déjà. Ma délégation est cependant aussi prête à examiner de près tous autres documents qui semblerait avoir le même but et qui pourraient recueillir l'appui de toutes les délégations intéressées. Les différences de libellé ne peuvent constituer un problème insurmontable si l'efficacité d'un texte visant à répondre à des préoccupations de sécurité reste inchangée. Je souhaite, Monsieur le Président, que le processus de consultation que vous avez engagé sur cette question d'organisation soit rapidement mené à bien. Ma délégation souhaite apporter toute l'aide possible en vue de l'établissement rapide de l'organe de travail approprié. Vous nous trouverez ouverts aux propositions émanant d'autres délégations qui partagent notre intérêt fondamental pour la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Me référant à la part active que vous avez prise aux consultations menées à ce sujet, je tiens à saisir l'occasion qui m'est ici donnée, Monsieur le Président, de vous dire à quel point ma délégation se félicite de vous voir présider la Conférence, ce mois-ci. Le représentant dynamique et compétent d'un pays qui, à l'heure actuelle, apporte une contribution dynamique et importante à la cause du désarmement rend un grand service à la Conférence en cette phase initiale de ses travaux annuels.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de Sri Lanka, l'Ambassadeur Dhanapala.

M. DHANAPALA (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Ma délégation est particulièrement heureuse de voir à la tête de notre Conférence un Président originaire de l'Australie, pays avec lequel Sri Lanka a tant de liens, dont celui d'une même appartenance au Commonwealth. Votre accession à la Présidence est pour moi une satisfaction personnelle en raison des relations que nous entretenons depuis deux décennies et de votre attachement sans réserve à la cause du désarmement. Le fait que vous présidiez notre Conférence ce mois-ci est de bon augure pour les travaux sur le désarmement en 1986. Après avoir vu la Conférence marquer un record en adoptant son ordre du jour et son programme de travail et en créant deux comités spéciaux dès la première semaine de nos délibérations, il nous reste à espérer qu'elle fera preuve de la même célérité pour la création d'autres comités spéciaux dotés de mandats appropriés, notamment en ce qui concerne les points de notre ordre du jour ayant trait aux armes nucléaires. La Conférence du désarmement pourrait alors négocier sur le désarmement au lieu de négocier sur des négociations.

Nos remerciements vont à l'Ambassadeur Campora, de l'Argentine, qui a habilement guidé les travaux de la Conférence dont il a assumé la présidence au mois d'août 1985. Nous tenons aussi à souhaiter la bienvenue aux distingués Ambassadeurs de l'Algérie, de la Belgique, de la Birmanie, de l'Inde, de l'Italie, du Kenya, du Maroc, du Pérou, du Venezuela et du Zaïre.

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

Avant moi, nombre d'orateurs éminents ont évoqué le climat d'espoir qu'a fait naître la Réunion au sommet de novembre 1985 entre le Président Reagan, des Etats-Unis, et le Secrétaire général Gorbatchev, de l'URSS - dirigeants de deux pays qui possèdent entre eux 95 % des arsenaux nucléaires mondiaux. Ce climat a été renforcé par les propositions de grande portée faites en janvier de cette année par le Secrétaire général Gorbatchev. Nous partageons ces espoirs. Cependant, de même que l'année passée, nous devons nous garder de fonder un espoir excessif sur une base aussi mince. Néanmoins, ma délégation ne sous-estime pas l'importance considérable des principes et des bonnes intentions professés dans la Déclaration commune publiée à l'issue du sommet de Genève, ni des propositions du Secrétaire général Gorbatchev. Il n'en est pas moins vrai que ces principes généraux et ces propositions constituent une promesse et n'apportent pas la certitude de résultats concrets. Le point de vue de ma délégation est celui d'un pays en développement non aligné, toujours perplexe et inquiet devant la course aux armements et la menace d'une guerre nucléaire qui n'a rien perdu de son acuité depuis la Réunion au sommet de novembre 1985. La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue à Luanda, en septembre 1985, est parvenue à la conclusion suivante dans son document final :

"Depuis près de 40 ans, la survie de l'humanité dépend de l'idée que se font de leur sécurité un petit nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires et leurs alliés, plus particulièrement les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires... En conséquence, les ministres jugent inacceptable que la sécurité de tous les Etats et la survie même de l'humanité soient tributaires des intérêts de sécurité et des relations nationales d'une poignée d'Etats dotés d'armes nucléaires. Les mesures de prévention de la guerre nucléaire et de désarmement nucléaire doivent tenir compte de la même manière des intérêts de sécurité des Etats dotés et des Etats non dotés d'armes nucléaires et veiller à ce que la survie de l'humanité ne soit pas mise en danger."

L'année passée, à la veille du sommet de Genève, conformément à une proposition faite par le Premier Ministre de Sri Lanka, M. Premadasa, à la quarantième session anniversaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, ma délégation, de concert avec celle de la Yougoslavie, a parrainé une résolution sur les négociations bilatérales qui a été adoptée sans opposition. Dans cette résolution - la résolution 40/18 - l'Assemblée générale exprimait l'espoir que la Réunion au sommet de Genève entre les deux dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique donnerait "un élan décisif à leurs négociations bilatérales en cours, afin que celles-ci aboutissent sans retard à des accords effectifs quant à la cessation de la course aux armements nucléaires avec ses effets négatifs sur la sécurité internationale comme pour le développement social et économique, à la réduction de leurs arsenaux nucléaires, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques". La résolution réaffirmait en outre que ces négociations mettaient en jeu les intérêts vitaux de tous les peuples, y compris ceux des deux parties aux négociations. Elle énonçait également des principes importants quant à la nécessité d'établir un lien entre les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement. La série de négociations bilatérales lancées à la suite de la Déclaration commune Shultz-Gromyko du 8 janvier 1985, qui visait à prévenir une course aux armements dans l'espace et à y mettre fin sur la Terre, en vue d'aboutir en fin de compte

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

à l'élimination complète des armements nucléaires en quelque lieu que ce soit, n'a pas donné de résultats concrets en 1985. Malgré la décision prise au sommet d'accélérer et d'intensifier ces négociations, nous ne savons pas que la série de négociations qui a débuté à Genève le 16 janvier de cette année progresse de façon plus satisfaisante que l'année passée. Au lieu de cela, les deux parties nous informent que des propositions ont été présentées et que des réponses sont attendues. Certes, un monde dans lequel les deux superpuissances nucléaires dialoguent entre elles est préférable à un monde où il n'y aurait pas d'échanges de vues. Cependant, faut-il que l'adage selon lequel "au pays des aveugles les borgnes sont rois" infléchisse notre échelle de valeurs au point que nous nous contentions d'une série de principes et de propositions déclaratoires, voire que nous les saluions comme marquant le début d'une ère nouvelle de désarmement ?

Ma délégation applaudit à l'accord intervenu sur les principes énoncés dans la Déclaration commune américano-soviétique du 21 novembre 1985, elle se félicite particulièrement que les parties soient convenues qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée, qu'il fallait prévenir toute guerre entre elles, qu'elle fût nucléaire ou classique, et qu'elles ne chercheraient pas à s'assurer la supériorité militaire. Ma délégation, quant à elle - c'est peut-être l'effet de l'innocence naïve d'une petite nation non alignée et non nucléaire - pense que ces déclarations ont pour corollaire logique des mesures immédiates et concrètes en vue de démanteler les systèmes d'armes des deux alliances militaires. Négociations bilatérales ou multilatérales, l'ordre du jour de la Conférence du désarmement n'a jamais été dégarni. Aujourd'hui, si l'on se base sur les informations officielles, il acquiert une plus grande spécificité avec la proposition visant à réduire de 50 % les armements nucléaires et à conclure un accord intérimaire sur les missiles de portée intermédiaire et avec la série de propositions contenues dans la déclaration du Secrétaire général Gorbatchev en date du 15 janvier 1986, qui visent à appliquer le paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous espérons qu'avant le nouveau sommet prévu pour cette année, des progrès concrets seront réalisés dans la mise en oeuvre de ces propositions. La majorité des Etats du monde et la survie de l'humanité ne peuvent plus dépendre des intérêts de sécurité des grandes puissances. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans le message qu'il a récemment adressé à la Conférence, a reconnu que la tâche qui nous attendait n'avait rien perdu de son ampleur. Il s'est exprimé ainsi :

"L'amélioration générale du climat international ne réduit en rien cependant l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir pour conclure des accords tangibles. Les dangers qui découlent de l'existence de vastes arsenaux d'armes nucléaires ne sont pas moindres et il faut y ajouter ceux que font courir les stocks toujours croissants d'armes classiques. En maints lieux, le recours à la force continue de répandre la destruction et la mort et de menacer le renforcement nécessaire de la confiance à l'échelle internationale, l'augmentation des dépenses militaires dans le monde n'a pas encore été enrayée, alors que de vastes régions sont sérieusement à court de ressources pour assurer leur développement."

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

Parallèlement à ces négociations bilatérales, il est urgent de faire avancer les négociations multilatérales. En dehors de la Conférence du désarmement, nous fondons de grands espoirs sur la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui se tiendra opportunément à Paris, en juillet de cette année, sur la proposition du distingué Président de la République française. Les préparatifs de cette Conférence progressent de façon sérieuse et pragmatique. Nous espérons vivement que tous les pays participeront à cette Conférence et qu'après l'abondance des déclarations qui ont été prononcées, en 1985, pour appuyer l'ONU et les organisations qui lui sont reliées à l'occasion du quarantième anniversaire, le principe de la coopération multilatérale au service de la paix et du développement sera renforcé par des mesures concrètes. Il ressort d'une étude récente sur le système des Nations Unies que les montants engagés pour la paix, les problèmes politiques et la sécurité représentent moins d'un dixième des sommes dépensées chaque jour pour les armements. A mesure que nous approchons du XXI^e siècle, de nombreuses crises frappent le monde, mais la crise de la sécurité, qui met en jeu la survie de l'humanité, implique la militarisation des économies et des sociétés et le détournement à des fins militaires de ressources déjà insuffisantes pour satisfaire les besoins fondamentaux. A l'heure actuelle, une possibilité s'offre à nous de retarder, sinon d'arrêter, ce détournement. Le Premier Ministre Premadasa, prenant la parole à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a déclaré ce qui suit :

"Il n'est nullement nécessaire d'insister sur le caractère immoral des sommes énormes consacrées aux armements dans un monde dont les ressources sont restreintes et qui aspire au développement et à la survie de l'humanité. Trois préoccupations découlent de ces dépenses dont le caractère néfaste est indéniable : le caractère fatal de l'accumulation des armes, la concentration de la puissance de destruction dans les mains de quelques nations et le détournement de ressources restreintes et des compétences au profit de l'industrie de la mort. Tout cela pourrait aboutir à la destruction de toute vie humaine et ajouter aux privations que connaît l'humanité. Mahatma Gandhi avait exprimé cela en ces termes : 'Les bombes ne seront pas détruites par des contre-bombes, tout comme la violence ne peut être détruite par la contre-violence'."

L'ordre de priorité à suivre dans le domaine du désarmement n'est pas une question subjective si nous nous conformons au Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Cependant, on entend fréquemment des délégations nous prier instamment de faire preuve d'esprit pratique et de réalisme. Ce qui est pratique et réaliste, pour certaines, c'est d'accepter le statu quo. Pour d'autres, cela équivaut à accepter une situation dans laquelle une ou deux délégations adoptent des positions immuables sur certains problèmes et refusent de suivre la voie du débat et du compromis, la seule qui conduise à la coopération et aux accords multilatéraux. Ma délégation s'opposera à ceux qui préconisent ainsi des échanges inégaux, quel que soit le forum où ils se font entendre.

En Asie du Sud, région en développement où vit un cinquième de l'humanité, la Réunion au sommet de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) qui s'est tenue à Dacca, les 7 et 8 décembre 1985, a déclaré que les chefs d'Etat ou de gouvernement des sept pays étaient "alarmés devant l'escalade sans précédent de la course aux

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

armements, en particulier sous son aspect nucléaire. Ils ont reconnu que l'humanité était aujourd'hui confrontée à la menace d'autodestruction qui découlait de l'accumulation massive des armes les plus destructives qui aient jamais été fabriquées. La course aux armements intensifiait la tension internationale et violait les principes de la Charte des Nations Unies. Les dirigeants ont demandé aux Etats dotés d'armes nucléaires de procéder d'urgence à des négociations en vue de conclure un traité sur l'interdiction complète des essais aboutissant à la cessation complète de l'essai, de la fabrication et du déploiement des armes nucléaires".

Nous sommes profondément conscients du fait que, telle une vague nouvelle et irrésistible, l'opinion mondiale se prononce sur l'importante question des essais nucléaires. Un vigoureux élan a été donné par le Document final de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a enregistré l'opinion d'une majorité écrasante de pays pour lesquels les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité devraient reprendre les négociations trilatérales et tous les Etats dotés d'armes nucléaires "participer d'urgence à la négociation et à la conclusion" d'un traité multilatéral sur une interdiction complète des essais nucléaires, à titre hautement prioritaire, à la Conférence du désarmement. On s'efforce actuellement d'élaborer d'autres approches visant au même but, avec l'appui d'organisations non gouvernementales et de groupes internationaux.

Depuis l'ouverture de la session de 1986 de la Conférence du désarmement, des déclarations ont déjà été faites sur la nécessité de progresser en ce qui concerne le point 1 de notre ordre du jour, l'"Interdiction des essais nucléaires". La prolongation unilatérale jusqu'au 31 mars du moratoire proclamé par l'URSS sur les essais nucléaires donne à cette question un caractère d'urgence et exige des mesures rapides de notre part. Dans les deux résolutions qu'elle a adoptées à sa dernière session, l'Assemblée générale nous a engagés, nous Etats membres de la Conférence du désarmement, à procéder à des négociations sur la cessation complète des explosions expérimentales d'armes nucléaires et elle a recommandé des approches souples à cet effet. Il est regrettable que la Déclaration commune de la Réunion au sommet de Genève ne fasse pas mention de ce point essentiel de l'ordre du jour général du désarmement. Les membres de la Conférence du désarmement ne peuvent trahir les espoirs des peuples du monde, ni saper le rôle qui revient à la Conférence en tant que seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement en s'abstenant d'agir au sujet d'une question importante, alors qu'un groupe d'experts scientifiques a mené à bonne fin des travaux sur la question connexe de la vérification. Nous sommes alarmés par la fluctuation des arguments de ceux qui s'opposent à une interdiction des essais nucléaires. Lorsque l'argument présenté en ce qui concerne la vérification s'est révélé peu convaincant du fait du progrès des techniques scientifiques de vérification et de la décision politique de certains pays d'autoriser au besoin des inspections sur place, de nouvelles raisons ont été avancées pour contrecarrer la demande d'interdiction complète des essais. On a notamment invoqué l'importance que ceux-ci présentaient pour la mise au point de nouvelles armes et la nécessité de mettre à l'essai et de moderniser les arsenaux existants. Si l'on estime que des réductions importantes et vérifiables des arsenaux d'armes nucléaires sont de la plus haute priorité, c'est assurément un non-sens de procéder à des essais en vue de la mise au point de nouvelles armes et du maintien des armes existantes.

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

La logique et la raison caractérisent rarement l'argumentation de ceux qui voudraient des bombes toujours plus puissantes et plus perfectionnées. L'interdiction des essais est un commencement et non une fin en soi. Nous sommes heureux de voir que l'opinion publique mondiale, qui s'est prononcée en faveur d'une interdiction des essais nucléaires, a eu suffisamment de poids pour entraîner une réduction du nombre des essais détectés en 1985. La Conférence du désarmement doit commencer ses travaux sur la négociation d'une interdiction des essais nucléaires et cela ne pourrait mieux tomber que sous la présidence du représentant d'un pays qui a été à l'avant-garde de la recherche d'une telle interdiction.

De l'avis général, la prévention d'une course aux armements dans l'espace est devenue une question urgente si l'on veut empêcher qu'une autre partie de notre univers soit entraînée dans la course aux armements à laquelle nous assistons et faire en sorte qu'elle soit utilisée exclusivement à des fins pacifiques. La délégation de Sri Lanka a pris une part active aux débats sur cette question et elle a été heureuse de s'associer à nouveau à la délégation égyptienne pour coparrainer la résolution 40/87, qui a été adoptée à la majorité écrasante de 151 voix, sans opposition, et qui est la seule résolution de l'Assemblée générale sur cette question. Bien qu'une résolution analogue ait été adoptée à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, la Conférence du désarmement n'a rien fait à ce sujet avant le mois de mars 1985. Grâce aux efforts louables déployés par son président, l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela, ses membres se sont alors mis d'accord sur un mandat en vue de la création d'un comité spécial. Le rapport de la Conférence du désarmement pour 1985 concluait que nos travaux avaient contribué à éclaircir un certain nombre de problèmes complexes et à mieux faire comprendre les diverses positions. Il insistait également sur la nécessité de poursuivre à la session de 1986 le travail de fond sur ce point de l'ordre du jour. Un "travail de fond" implique progrès et non répétition. Le paragraphe 9 de la résolution 40/87 de l'Assemblée générale contient des directives claires et sans équivoque concernant les travaux à accomplir cette année au sein d'un comité spécial, et le fait que 151 pays ont appuyé cette résolution devrait impressionner ceux qui préconisent le réalisme. Ma délégation parlera plus longuement de cette question à une date ultérieure. Au stade actuel, notre attention est principalement axée sur la création d'un comité spécial doté d'un mandat approprié pour mener à bien un travail de fond.

Ma délégation n'ignore pas que c'est dans le domaine d'une interdiction des armes chimiques que l'on a enregistré certains progrès. Nous tenons à féliciter l'Ambassadeur Turbanski, de la Pologne, pour les succès qu'il a obtenus à la présidence du Comité spécial et pour les travaux utiles qu'il a menés entre les sessions. Nous disposons maintenant d'une base à partir de laquelle nous pourrions encore aller de l'avant pour débarrasser le monde une fois pour toutes de ce type d'armement odieux. C'est la raison pour laquelle nous avons été heureux de voir que, dès la première semaine de notre session de 1986, le Comité spécial avait été rétabli, sous la présidence de l'Ambassadeur Cromartie, auquel nous présentons tous nos vœux. Nous négocions une interdiction complète et globale de la mise au point, de la fabrication et de l'utilisation de toutes les formes d'armes chimiques auxquelles on pourrait avoir recours dans des conflits armés, y compris de celles visant à atteindre les sources de subsistance de l'humanité et le système écologique qui alimente l'environnement humain. La conclusion rapide des travaux ferait honneur à la Conférence du désarmement, mais ce ne doit pas être là le seul domaine où il nous faut obtenir des résultats.

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

Convaincu que la Conférence du désarmement devrait prendre des mesures au sujet des questions nucléaires, le Groupe des 21 a maintes fois proposé des mandats pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour. La troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui a eu lieu récemment et à laquelle participaient en tant que dépositaires du Traité trois Etats dotés d'armes nucléaires, a demandé à la Conférence du désarmement, dans son Document final adopté par consensus, de procéder rapidement à des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire en application du paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette démarche reste à entreprendre. Il importe de souligner que la non-exécution continuelle des obligations érode la confiance dans le Traité et remet en question le fonctionnement efficace du régime qu'il instaure. Ma délégation demande à la Conférence de créer un organe subsidiaire doté d'un mandat approprié pour examiner le point 2 de l'ordre du jour. Pendant la session de 1984, nous sommes presque parvenus à un accord sur le point 3, intitulé "Prévention de la guerre nucléaire", depuis lors, nous avons malheureusement constaté un recul. On peut combler l'écart qui existe et il faut pour cela redoubler d'efforts.

Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux du Comité spécial des armes radiologiques et nous sommes certains que, sous la conduite sage et expérimentée de l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, les travaux du Comité spécial sur le Programme global de désarmement seront menés à bonne fin. Ma délégation s'engage à coopérer sans réserve à la réalisation de cet objectif. Nous espérons que l'on examinera la possibilité de rétablir le Comité spécial des garanties de sécurité négatives.

Certes, notre tâche n'est ni simple ni facile, mais la responsabilité qui nous incombe de poursuivre nos travaux est considérable. Alors que la Conférence entre dans sa septième année d'existence en tant qu'organe de négociation sur le désarmement composé de 40 nations, nous devons évaluer ce que l'on attend de nous. Ce faisant, la commodité pratique doit être sacrifiée pour assurer le plus grand bien du plus grand nombre. Si la sécurité des nations est très importante, la survie collective et la sécurité du monde le sont plus encore. Au cours de l'Année internationale de la paix, c'est à la Conférence du désarmement de montrer la voie à suivre. Si tous ceux qui sont réunis autour de cette table ne représentent que la somme des positions gouvernementales, alors le résultat sera zéro, parce que certaines positions s'annulent réciproquement. Par contre, si nous recherchons sincèrement un compromis pour parvenir à des accords en vue d'un désarmement général et complet, le résultat ne peut qu'être positif.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de Sri Lanka de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Mario Campora.

M. CAMPORA (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, la délégation argentine vous a déjà exprimé, par l'intermédiaire du Ministre des relations extérieures, ses meilleurs voeux de succès dans la tâche importante que vous accomplissez en exerçant la Présidence de la Conférence du désarmement au début de la session de 1986.

(M. Campora, Argentine)

Je voudrais réitérer ces vœux et y ajouter l'offre de ma collaboration personnelle, avec la certitude que votre fermeté et votre intelligence politique et diplomatique contribueront, de façon très positive, à dynamiser l'action de ce forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

La délégation argentine souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants qui se sont joints à la Conférence : l'Ambassadeur Franceschi, de l'Italie, l'Ambassadeur Gonsalves, de l'Inde, l'Ambassadeur Clerckx, de la Belgique, l'Ambassadeur Kerroum, de l'Algérie, l'Ambassadeur Afande, du Kenya, l'Ambassadeur Tin Tun, de la Birmanie, l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela, l'Ambassadeur Mariátegui, du Pérou, l'Ambassadeur Benhima, du Maroc, et l'Ambassadeur Kama Budiaki, du Zaïre.

Nous leur offrons à tous notre collaboration étroite et leur souhaitons le plus grand succès dans cette tâche délicate.

Nous nous adressons tout particulièrement à la délégation suédoise, pour exprimer à l'Ambassadeur Ekeus nos condoléances à l'occasion du décès de Mme Alva Myrdal, dont la contribution à la cause de la paix demeure inscrite dans l'histoire des relations internationales de notre temps.

Nous désirons aussi, de façon particulière, exprimer à l'Ambassadeur Lowitz notre sentiment de solidarité à la suite de l'accident du vaisseau spatial "Challenger" et du sacrifice de son équipage sur l'autel d'une entreprise qui projette l'homme vers les nouvelles frontières de l'espace.

Monsieur le Président, chaque année, la Conférence du désarmement commence ses travaux en février. C'est-à-dire que nous sommes maintenant à l'époque des semailles, de même que le mois d'août est le temps de la récolte, lorsque la Conférence doit faire connaître, par son rapport annuel, quels ont été les résultats de ses négociations et ce qui a été convenu à propos de la question du désarmement, dont l'importance surpasse toute autre question des relations internationales de notre époque, étant donné que les arsenaux nucléaires existants ont la capacité d'entraîner l'extinction de l'espèce humaine.

Durant ces premières semaines, nous nous consacrons principalement à des tâches d'organisation. C'est-à-dire que nous nous occupons de définir la façon dont nous traiterons chacun des neuf points qui composent l'ordre du jour de la Conférence.

Nous avons déjà franchi un pas important en approuvant, à la première séance, l'ordre du jour et le programme de travail, et cela constitue, à notre avis, une décision encourageante. Nous avons aussi constitué le Comité spécial des armes chimiques et élu en tant que son Président le distingué représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Cromartie, auquel nous souhaitons le plus grand succès dans ses fonctions. En outre, conformément à l'esprit qui prévaut au sein de la Conférence, nous avons confié, comme nous le faisons depuis le début, la direction du Comité spécial sur le Programme global de désarmement à l'éminent représentant du Mexique, M. Alfonso Garcíá Robles.

Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la cinquième séance plénière de 1986 et les objectifs précités ont été atteints. Vous devez être satisfait de tous ces résultats.

(M. Campora, Argentine)

En outre, vous procédez à des consultations intensives pour faire avancer les autres points de l'ordre du jour. Ces démarches, que vous effectuez avec tant d'opiniâtreté et de zèle, nous les appuyons pleinement et nous y apporterons toute notre collaboration. La délégation argentine fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les travaux de la Conférence continuent d'être menés activement étant donné que la Conférence est le seul cadre institutionnel de négociation qui permette d'examiner la question du désarmement en dehors du cercle fermé et exclusif des puissances nucléaires. Ici, dans cette Conférence, la communauté internationale organisée, constituée des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, défend et réaffirme sa compétence pour mener à bien des négociations multilatérales sur le désarmement.

A ce stade de l'organisation des travaux, nous nous proposons de nous référer aux autres points de l'ordre du jour, en tenant compte des possibilités qu'offre chacun d'entre eux pour que puisse être créé un comité spécial qui les examine de façon adéquate, avec un mandat et un programme de travail appropriés.

Nous pensons que le point 1, l'"Interdiction des essais nucléaires", a un caractère d'urgence et de priorité auquel on ne saurait se soustraire et, qu'en outre, la situation internationale est favorable à l'ouverture d'une négociation multilatérale sérieuse et définitive conduisant à la conclusion d'un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires. De façon très spéciale, l'examen de ce point si important se trouve facilité par le moratoire que l'Union soviétique observe depuis le 6 août et qui durera, selon ce qu'ont déclaré les autorités de ce pays, jusqu'au 31 mars.

Nous ne perdons pas l'espoir que les Etats-Unis se joindront aussi à ce moratoire afin qu'il puisse se prolonger jusqu'à la conclusion d'un traité qui interdirait les essais d'armes nucléaires d'une façon permanente et pour tous les Etats.

En outre, nous pensons que l'élaboration du mandat approprié fait partie des possibilités actuelles de la Conférence, dans la mesure où une volonté politique existe à cet effet. Ce mandat devrait énoncer qu'il est établi un comité spécial chargé de mener des négociations multilatérales sur un traité stipulant l'arrêt des essais d'armes nucléaires.

Nous sommes aussi d'avis que le point 5 relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace se trouve à un stade très intéressant. Nous pensons que le Comité spécial correspondant pourra être prochainement rétabli pour continuer d'analyser un domaine vital dans les relations entre les Etats. Elaborer les règles destinées à empêcher la militarisation de l'espace constitue une tâche nouvelle qui doit nécessairement commencer par la description des activités militaires qu'il convient d'interdire pour que l'espace soit utilisé à des fins exclusivement pacifiques.

Nous voyons avec plaisir des négociations bilatérales s'ouvrir en la matière mais, à notre avis, aucune enceinte restreinte ne saurait remplacer le traitement multilatéral d'une question qui touche aux intérêts de sécurité de tous les Etats.

(M. Campora, Argentine)

S'il devait se trouver, comme je le souhaite profondément, qu'au moment où s'achèvera votre Présidence les organes subsidiaires que j'ai mentionnés soient établis, je pense que ce mois de février restera dans les mémoires comme un moment très fructueux des travaux de la Conférence.

Bien que distincts, les points 2 et 3 se trouvent liés par un destin commun et contraire, qui découle de l'absence d'un consensus pour commencer à en traiter de la manière appropriée.

Le point 2, qui a trait à la cessation de la course aux armements et au désarmement nucléaire, a fait l'objet, l'an dernier comme les années précédentes, d'un examen superficiel.

Pour un groupe de délégations, il s'agit là d'une question qui ne saurait que faire l'objet de négociations bilatérales. En fait, ces délégations font valoir l'argument selon lequel il ne serait pas opportun que la Conférence du désarmement s'occupe de cette question, pendant que les Etats-Unis et l'Union soviétique procèdent à des négociations bilatérales en vue de réduire leurs armements nucléaires.

Le déroulement de la négociation bilatérale n'est pas un argument valable pour empêcher la Conférence de s'occuper du point 2 étant donné que les puissances dotées d'armes nucléaires ne sont pas seulement deux, mais cinq, et qu'elles sont toutes représentées à cette Conférence. Comme nous l'avons entendu dans les interventions d'autres représentants de puissances dotées d'armes nucléaires, la discussion bilatérale devra ensuite tenir compte des points de vue des trois autres puissances qui sont représentées ici.

L'observation objective de la réalité internationale nous conduit à reconnaître que le désarmement nucléaire dépend de la volonté des pays dotés d'armes nucléaires. De ce point de vue, seuls les pays qui possèdent de telles armes peuvent effectivement éliminer les armes nucléaires.

La République argentine, qui ne possède pas d'armes nucléaires, comme c'est le cas de l'immense majorité des pays qui composent la communauté internationale, et dont la politique nucléaire est exclusivement axée sur l'application pacifique de l'énergie nucléaire, ne peut pas procéder à la destruction d'armes nucléaires qu'elle ne possède pas.

Il est évident que la destruction des armes nucléaires ne peut être réalisée que par les Etats nucléaires qui jouissent du discutabile privilège de posséder des armes nucléaires.

Néanmoins, comme l'immense majorité des pays, mon pays peut manifester son aversion déclarée des armements nucléaires, exiger leur élimination et réclamer le droit de participer à ce processus.

Nous nous trouvons alors, Monsieur le Président, devant l'impossibilité d'aborder ce point si important. D'une part, il n'existe pas de consensus pour constituer le Comité spécial dont la création et le mandat ont été exigés de nouveau par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/152 P, adoptée avec 131 voix en sa faveur. Par ailleurs, le point 2 n'est pas examiné non plus de manière approfondie en séance plénière. Dans les situations comme celle-là, la règle du consensus suscite inévitablement des réflexions quant à l'opportunité de l'appliquer de façon flexible en ce qui concerne les questions de procédure.

(M. Campora, Argentine)

Dans ces conditions, il semblerait que le moment soit venu pour la Conférence du désarmement d'examiner la possibilité de demander aux délégations des Etats-Unis et de l'Union soviétique de présenter à cet organe multilatéral un rapport sur l'état des négociations bilatérales. Nous nous enhardissons à soutenir que ces deux délégations éprouveront un sentiment de soulagement lorsqu'elles partageront avec le reste de la communauté internationale les tribulations que doivent sans doute connaître les pays chargés d'armements nucléaires et de destruction massive. Nous pensons que ces mêmes tribulations constituent le ressort psychologique qui est à l'origine de la célèbre formule adoptée par les deux principaux dirigeants de ces pays, à savoir qu'"une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée".

Ces mots constituent une reconnaissance explicite de l'inutilité des armements nucléaires. Si ces mots signifient pour leurs auteurs ce qu'ils disent véritablement dans leur texte, nous ne doutons pas que les négociations bilatérales sur le désarmement devront progresser. Le contraire impliquerait une acceptation, à dessein, du triomphe de l'aberration.

Heureusement, la communauté internationale possède ce forum unique de négociations multilatérales sur le désarmement, qui fonctionne dans le cadre du système des Nations Unies, où les pays qui n'appartiennent pas aux deux grandes alliances militaires peuvent formuler des propositions visant à donner une impulsion aux négociations sur le désarmement.

Nous pensons que ce moment particulier, caractérisé par la reprise du dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, doit connaître aussi une intensification des négociations multilatérales. Il est nécessaire, il est opportun de donner une impulsion politique aux débats et à la négociation sur le désarmement dans cette Conférence.

Le Président de mon pays, M. Raúl Alfonsín, et les chefs d'Etat ou de gouvernement de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie ont formulé des propositions sur la nécessité de suspendre les essais d'armes nucléaires et de prévenir une course aux armements dans l'espace, qui ont été largement acceptées à des niveaux importants des gouvernements et de l'opinion publique internationale.

Il est évident que les initiatives des six pays que je viens de mentionner sont la conséquence d'une vive préoccupation devant le risque croissant de guerre nucléaire. Cette préoccupation a aussi été clairement exprimée par la dernière Assemblée générale lorsqu'elle a adopté par 136 voix en sa faveur la résolution 40/152 Q sur la prévention d'une guerre nucléaire, qui fait l'objet du point 3 de l'ordre du jour de la Conférence.

Il y a ceux qui choisissent la méfiance comme point de départ des relations entre les grandes puissances, a dit le Ministre des relations extérieures de l'Argentine, M. Dante Caputo, dans sa récente intervention du 6 février, et il a ajouté que "l'immense majorité des nations de la communauté internationale sont favorables à l'instauration d'un climat de confiance croissante qui consoliderait les possibilités d'une paix durable".

Il sera possible de réaliser des progrès concernant le point 3 en adoptant des mesures concrètes, à condition qu'il existe un climat de confiance entre les puissances dotées d'armes nucléaires.

(M. Campora, Argentine)

Nous espérons que les consultations auxquelles procède le Président se traduiront bientôt par des résultats positifs.

S'agissant du point 6, relatif aux garanties de sécurité négatives, nous continuons d'espérer que quatre Etats dotés d'armes nucléaires réviseront leur position. En attendant que cela se produise, la Conférence du désarmement ne sera rien de plus qu'une plate-forme pour permettre aux Etats en cause et à leurs alliés de célébrer les prétendues vertus des déclarations unilatérales qui, comme l'a dit le Ministre des relations extérieures de l'Argentine en 1984, sont des "scénarios autorisables" pour le recours à des armes nucléaires.

Quant au point relatif aux "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes, armes radiologiques", nous pensons qu'il est temps que la Conférence du désarmement en traite d'une façon qui permette d'identifier les armes et les systèmes d'armes en question. En matière d'armes radiologiques, nous espérons le prompt rétablissement du Comité spécial correspondant.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Nigéria, l'Ambassadeur Tonwe.

M. TONWE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer le plaisir qu'éprouve ma délégation à voir le distingué représentant de l'Australie, pays avec lequel le Nigéria a des liens historiques et entretient des relations des plus cordiales, présider les travaux de la Conférence du désarmement en ce début de la session de 1986. L'expérience et la sagesse qui vous caractérisent sont pour nous la garantie que vous mènerez à bonne fin nos travaux pendant ce mois généralement crucial de février. Je tiens à vous assurer que la délégation nigériane vous appuiera et collaborera pleinement avec vous durant l'exercice de votre mandat.

Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mario Campora, le distingué représentant de l'Argentine, qui a guidé de main de maître les travaux de la Conférence au cours du dernier mois de la session de 1985.

J'adresse aussi un chaleureux accueil à nos nouveaux collègues, l'Ambassadeur Kerroum, de l'Algérie, l'Ambassadeur Clerckx, de la Belgique, l'Ambassadeur Tin Tun, de la Birmanie, l'Ambassadeur Gonsalves, de l'Inde, l'Ambassadeur Franceschi, de l'Italie, l'Ambassadeur Afande, du Kenya, l'Ambassadeur Benhima, du Maroc, l'Ambassadeur Mariátegui, du Pérou, l'Ambassadeur Budiaki, du Zaïre, et enfin, dernier nommé mais non le moindre, notre collègue et ami, l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela, avec qui nous avons déjà activement coopéré l'année dernière. Je me ferai sincèrement un plaisir de travailler avec chacun en étroite collaboration à la poursuite du noble objectif de cette Conférence.

Monsieur le Président, j'ai appris avec beaucoup de peine le décès de Mme Alva Myrdal, Ministre d'Etat au désarmement de la Suède et lauréate du Prix Nobel de la paix. J'ai eu, il y a quelque 18 ans, la bonne fortune de

(M. Tonwe, Nigéria)

travailler en ces lieux avec cette grande dame suédoise et j'ai été fort impressionné par son infatigable dévouement et par son attachement indéfectible à la cause de la paix internationale et du désarmement. J'ai encore été davantage frappé par sa patience et sa tolérance. Sa mort est une grande perte, non seulement pour le peuple suédois mais aussi pour la communauté internationale tout entière. Je prie la délégation suédoise de bien vouloir transmettre à la famille de Mme Alva Myrdal et au Gouvernement suédois l'expression des condoléances de la délégation du Nigéria.

Je saisis aussi l'occasion qui m'est donnée d'adresser les condoléances de mon pays à la délégation des Etats-Unis d'Amérique à l'occasion du décès tragique de sept héros et héroïnes de notre temps, qui ont péri lors de l'explosion en vol, en janvier dernier, de la navette spatiale "Challenger". En cette heure tragique, le peuple nigérian a partagé le choc et la douleur du peuple américain. Nous prions la délégation des Etats-Unis de bien vouloir transmettre aux familles de ces héros et héroïnes les condoléances de la délégation nigériane.

Cette session de la Conférence du désarmement commence à un moment où il semble que les importants faits nouveaux survenus dans les relations des grandes puissances militaires permettent d'entretenir un prudent optimisme touchant l'avenir de nos travaux.

'Nous avons été les témoins, en novembre dernier, ici à Genève, de la réunion historique des dirigeants des principaux Etats dotés d'armes nucléaires du monde, le Président Ronald Reagan des Etats-Unis et le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev. Dans la déclaration commune qu'ils ont publiée à l'issue de cette réunion, les deux hommes d'Etat ont appuyé de tout leur poids la déclaration désormais célèbre et irréfutable selon laquelle "une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée". Bien que, du point de vue de nos travaux, cette réunion n'ait rien apporté de concret, les deux puissances y ont franchi un grand pas dans le sens d'un relâchement des tensions internationales et cela mérite nos encouragements.

Ma délégation salue l'intention affirmée par les dirigeants des deux grands pays de rompre avec le passé, avec la peur, le soupçon et la méfiance qui l'ont caractérisé. Au fil des ans, le manque de confiance mutuelle entre les deux grandes puissances militaires a inutilement attisé la course aux armements nucléaires, avec toutes les conséquences qui en découlaient pour la paix mondiale, y compris la stagnation des travaux de cette Conférence.

Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a dit dans son allocution à la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité, le manque de confiance mutuelle entre Etats, comme un doigt nerveux posé sur la gâchette, accroît le danger d'explosion. La délégation nigériane voudrait donc voir se consolider les gains acquis à l'occasion des contacts que les grandes puissances ont récemment établis à un haut niveau et elle veut espérer qu'ils ne tarderont pas à se concrétiser dans des mesures de désarmement véritables, conçues ou soutenues par cette Conférence.

Tout en reconnaissant l'importance des événements qui se sont produits au niveau bilatéral entre les grandes puissances militaires, ma délégation estime que le problème du désarmement doit rester la préoccupation de tous les pays.

(M. Tonwe, Nigéria)

Aussi ne faut-il voir dans les efforts bilatéraux que le complément des efforts déployés au sein de cet organe, l'unique forum multilatéral de négociation sur le désarmement, qui incarne la volonté de l'humanité. Les grandes puissances militaires doivent donc à la communauté internationale de veiller à ce que les qualités intrinsèques de cet organe soient pleinement mises à profit pour arriver à des mesures de désarmement concrètes.

L'année dernière, à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, presque toutes les délégations se sont dites profondément préoccupées de voir l'accumulation massive d'armes nucléaires à laquelle se livrent les grandes puissances militaires et d'autres Etats dotés d'armes nucléaires continuer à menacer la survie de l'humanité. Toutes ont parlé de la nécessité urgente de prévenir une guerre nucléaire, de réduire les tensions internationales et de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Ce désir commun de paix et d'harmonie a amené l'Assemblée générale à adopter un certain nombre de résolutions qui devraient servir de base aux travaux de cette Conférence. Par ailleurs, en proclamant 1986 "Année internationale de la paix", l'Assemblée générale a insisté, dans un sens, sur la nécessité de conclure au cours de la présente session d'importants accords de désarmement. Ma délégation estime que les mandats de l'Assemblée générale des Nations Unies et la réduction des tensions entre les grandes puissances militaires devraient inciter la Conférence à répondre de manière positive à l'appel de l'humanité.

La position de ma délégation quant à la question d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires est fort bien connue ici. Nous pensons fermement qu'une interdiction complète des essais nucléaires est le premier et le plus urgent des pas à franchir sur la voie de la cessation de la course aux armements nucléaires. L'effet qu'aurait une telle interdiction sur la course aux armements nucléaires est clairement souligné au paragraphe 51 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où il est dit notamment qu'elle représenterait une contribution significative à l'objectif consistant à mettre un terme au perfectionnement qualitatif de nouveaux types de telles armes et à empêcher la prolifération des armes nucléaires.

Une interdiction complète amènerait donc une réduction de la fiabilité des stocks d'armes nucléaires et assurerait en fait l'obsolescence de ces armes. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté plus de 50 résolutions où elle demande instamment d'agir dans ce domaine. Les Etats dotés d'armes nucléaires se sont engagés à agir en vertu du Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1970 leur a imposé une obligation concrète.

Les arguments avancés - mais n'était-ce pas plutôt des prétextes ? - pour remettre à plus tard une interdiction complète des essais, la vérification et la confiance mutuelle, ne sont plus convaincants. Des travaux scientifiques faisant autorité confirment depuis quelque temps que les ressources techniques nationales sont suffisantes. Ensuite, des pays neutres et non alignés auxquels on peut faire confiance nous ont assuré être à même d'organiser un système satisfaisant de vérification d'un accord. Quant à la confiance mutuelle, les grandes puissances militaires concluent des accords dans d'autres domaines tout aussi délicats et qui exigent un niveau comparable de confiance mutuelle. Ce dont nous avons besoin, c'est de la volonté politique, cet élément des plus banals qui, dans les relations internationales, se manifeste si rarement sans s'accompagner d'arrière-pensées.

(M. Tonwe, Nigéria)

Combien de temps le monde devra-t-il attendre que soit fait ce en quoi la grande majorité reconnaît le premier pas authentique sur la voie du désarmement nucléaire ? La délégation nigériane pense que cette Conférence peut aller de l'avant en créant, dans les quelques prochaines semaines, un comité spécial qui aurait pour mandat de commencer de négocier sur un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. A cet égard nous tenons une fois de plus à nous féliciter du moratoire sur les essais que le Gouvernement soviétique observe unilatéralement depuis quelques mois. La délégation nigériane appelle les autres Etats dotés d'armes nucléaires à s'inspirer de cet important exemple.

La mesure collatérale qui doit logiquement accompagner une interdiction complète des essais est le gel de la mise au point, de la fabrication, du stockage et du déploiement des armes nucléaires. Si nous devons en croire les adversaires de cette politique, l'équilibre de la terreur est aujourd'hui la garantie contre la guerre nucléaire. Un certain équilibre existe donc et c'est précisément cet équilibre que la délégation nigériane voudrait voir préserver au stade qui précédera une réduction négociée des armements nucléaires.

Nous constatons tous que la marche sur la corde raide et la stratégie du risque calculé en ce qui concerne les armements nucléaires sont tout aussi déroutantes pour les grandes puissances militaires que menaçantes pour la survie des Etats non dotés d'armes nucléaires. Les efforts frénétiques des puissances dotées d'armes nucléaires pour s'égaliser en matière d'armes et de systèmes plus récents, plus développés et plus efficaces, sont en soi devenus la principale force qui meut la course aux armements nucléaires et, de ce fait, la recherche de la supériorité est devenue une illusion désastreuse. Il ne fait pas de doute que nous devons exercer un certain contrôle sur la mise au point et le déploiement d'armes nouvelles et que les geler constituerait naturellement un progrès. Il ne suffit pas, comme certains semblent le croire, de se débarrasser des armes périmées ou de substituer la qualité à la quantité.

Tout en concentrant son attention sur la question primordiale du désarmement nucléaire, cette Conférence devrait aussi chercher à élaborer un instrument international ayant force obligatoire, qui interdirait le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires. Cette garantie est le moins que nous puissions attendre de la part des Etats dotés d'armes nucléaires en échange de l'engagement qu'ont pris les autres Etats en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La délégation nigériane ne saurait donc comprendre les hésitations qui ont entouré les propositions visant à concrétiser cette garantie d'une manière qui ôte toute pertinence aux réserves dont elle fait actuellement l'objet. Nous espérons sincèrement que sera créé au début de cette session un comité spécial auquel sera dûment confié le mandat d'élaborer l'instrument international ayant force obligatoire que nous appelons de nos vœux.

Il est important que cette Conférence comprenne bien que l'intérêt que porte le Nigéria à la question d'un traité sur l'interdiction complète des essais est lié non seulement au souci d'arrêter la prolifération verticale des armes nucléaires entre les Etats dotés d'armes nucléaires et la prolifération horizontale entre les Etats qui respectent des normes minimales dans leur

(M. Tonwe, Nigéria)

comportement international, mais aussi, et surtout, à celui d'empêcher que la bombe ne tombe entre les mains d'Etats marginaux, tels que le régime raciste aux abois d'Afrique du Sud, qui pratiquent le terrorisme d'Etat en deçà et au-delà de leurs frontières et ne reculent devant aucun moyen pour parvenir à leurs fins diaboliques. Aux côtés des voisins de l'Afrique du Sud, c'est la Conférence tout entière qui devrait s'employer à empêcher le régime raciste de poursuivre le développement de sa capacité en matière d'arme nucléaire.

Les dangers horribles que l'accumulation et le perfectionnement des armes nucléaires présentent pour la survie de l'humanité sont aujourd'hui bien connus de tous. Des scientifiques de renom appartenant aux deux camps idéologiques ont exposé de manière éloquent l'intensité de la destruction et des souffrances qu'une guerre nucléaire importante répandrait sur notre planète. Même le plus favorable des scénarios envisagés à la suite d'une guerre nucléaire est encore trop épouvantable à envisager. Cependant, on croit encore fermement dans certains milieux que l'arme nucléaire garantit la paix. Les tenants de cette idée prétendent aussi qu'il est peu probable que les grandes puissances nucléaires utilisent cette arme l'une contre l'autre. La délégation nigériane estime que ces arguments parfaitement contradictoires ne sont pas convaincants. En fait, elle croit que si les grandes puissances militaires se démènent tant pour emporter la supériorité militaire sur leurs rivales, c'est parce qu'elles sont capables d'envisager un recours à l'arme nucléaire pour s'assurer un avantage national.

Cette recherche de la supériorité a porté la course aux armements nucléaires dans l'espace, elle a rendu plus complexes encore les négociations sur le désarmement et réduit les chances d'adoption de mesures de désarmement nucléaire significatives. Au cours des quelques dernières années, nous avons tous entendu développer les arguments pour et contre le déploiement d'armes dans l'espace. La délégation nigériane n'est toujours pas convaincue que la supériorité décisive des armes que certains Etats cherchent sans succès à acquérir sur la Terre depuis des siècles peut être conquise à jamais dans l'espace. Tout porte à penser que la vision d'une telle supériorité, à notre ère de haute technicité, ne peut être qu'illusoire. Si les défenseurs de la dissuasion nucléaire et des théories justifiant une course aux armements effrénée ont raison, on est en droit de se demander pourquoi tous les Etats qui disposent des ressources nécessaires se refuseraient cette garantie de sécurité.

L'extension à l'espace de la course aux armements nucléaires est à notre avis trop dangereuse et trop coûteuse pour qu'on la tolère. A l'heure actuelle, le monde consacre aux armements quelques centaines de milliards de dollars, ces dépenses augmenteront encore à mesure qu'un nombre croissant de pays intensifieront leur développement d'armes ou de systèmes de défense spatiaux. L'insécurité et la misère de l'humanité ne peuvent qu'augmenter et il faut donc arrêter cela par des négociations. Nous espérons que le Comité spécial de l'espace sera bientôt créé pour examiner sérieusement cette question.

Rien de ce que nous avons dit dans cette déclaration ne vise à réduire l'importance de la technologie spatiale. En fait, alors même qu'elle déplore toute tentative d'utiliser l'espace à des fins militaires, la délégation nigériane félicite chaleureusement tous les Etats qui ont fait reculer les frontières des connaissances humaines à l'aide de sondes spatiales et qui continuent à le faire.

(M. Tonwe, Nigéria)

L'élaboration d'une convention multilatérale d'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques est une question à laquelle ma délégation attache une grande importance. Immédiatement après les armes nucléaires, les armes chimiques sont les armes de destruction massive les plus dangereuses.

Dans la résolution qu'elle a adoptée à ce sujet à l'automne de 1985, l'Assemblée générale "prie instamment la Conférence du désarmement d'intensifier les négociations au sein du Comité spécial des armes chimiques pour permettre de parvenir à une date aussi rapprochée que possible à un accord au sujet d'une convention sur les armes chimiques, et, à cette fin, d'accélérer la rédaction d'une telle convention, qui serait présentée à l'Assemblée générale lors de sa quarante et unième session". Ma délégation, qui se félicite du rétablissement du Comité spécial des armes chimiques, est heureuse de constater que cet organe a déjà entamé ses travaux sous la présidence de l'un de nos collègues les plus compétents dans ce domaine, le distingué représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Ian Cromartie. Nous sommes impressionnés par les progrès considérables réalisés jusqu'ici dans les négociations et nous demandons instamment à tous les membres de cette Conférence de faire de leur mieux pour assurer la conclusion rapide d'une convention interdisant les armes chimiques. Une telle percée aurait certainement une influence positive sur les négociations dans d'autres domaines, or, pour la réaliser, il faut que le projet de convention reconnaisse l'égalité souveraine de tous les Etats et le fait qu'ils ont les mêmes exigences de sécurité. La convention doit éviter de départager les Etats en "nantis et démunis", comme l'a fait le Traité sur la non-prolifération de 1970.

Par sa résolution 40/152 D, l'Assemblée générale a instamment prié la Conférence du désarmement de reprendre l'élaboration du programme global de désarmement au début de sa session de 1986, avec la ferme intention de mener cette tâche à bonne fin, et de lui présenter, lors de sa quarante et unième session, un projet complet de programme. Ma délégation accueille avec plaisir la décision du distingué représentant du Mexique, l'Ambassadeur García Robles, de continuer à assurer la présidence du Comité spécial sur le Programme global. Si nous voulons que les négociations sur des mesures partielles de désarmement soient efficaces et complémentaires, il faut, croyons-nous, que la voie de la Conférence du désarmement soit tracée et que la Conférence ait de l'avance par rapport à la technologie d'armes nouvelles. Ma délégation promet donc son plein appui aux travaux du Comité spécial sur le Programme global de désarmement.

Le programme de la Conférence du désarmement en 1986 est chargé. Nous n'attendons pas de miracles. L'effort sera de longue haleine et nous n'arriverons à quelque chose que si tous les membres font preuve de la volonté politique et du courage requis pour faire des concessions. Il n'est pas impossible d'arracher le monde au cercle vicieux de la méfiance et de la course aux armements. Si l'on réaffectait à des fins productives les milliards de dollars qui sont dépensés aujourd'hui pour des armements, nucléaires en particulier, l'avidité sur le plan international s'en trouverait considérablement réduite et on libérerait des fonds pour financer le commerce, le développement et la justice sociale dans tous les pays, qu'ils soient pauvres ou riches. Ce n'est qu'alors que notre attention serait portée sur les causes réelles de la course aux armements : la pauvreté de l'esprit et du corps, l'avidité et la mégalomanie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Kenya, l'Ambassadeur Afande.

M. AFANDE (Kenya) (traduit de l'anglais) : C'est avec un grand plaisir que je prends pour la première fois la parole à une session de la Conférence du désarmement que vous présidez. Je vous félicite chaleureusement de votre accession à la présidence en ce début de la session de 1986. Vous représentez un pays du Commonwealth avec lequel mon pays, le Kenya, également membre du Commonwealth, entretient des liens étroits et amicaux de coopération dans de nombreux domaines. L'apport remarquable de l'Australie à la Conférence du désarmement est bien connu. Je profite de cette occasion pour vous remercier de l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé. Tout en vous assurant de ma coopération, et de celle de ma délégation, je tiens à dire que nous sommes convaincus que votre compétence, votre expérience et votre dévouement contribueront pour beaucoup à faire progresser les travaux de la Conférence. Vous succédez à un autre homme de qualité et d'expérience - l'Ambassadeur Campora, éminent représentant de l'Argentine, qui a présidé la Conférence au mois d'août 1985 et qui, avec le même dévouement, s'est acquitté de cette tâche jusqu'au début de février 1986.

Je tiens aussi à remercier mes autres éminents collègues de l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé. Leurs conseils et leur coopération étroite dans nos débats me seront précieux. Je profiterai incontestablement de leurs connaissances et de leur longue expérience des travaux de désarmement. Je souhaite aussi établir des liens étroits et fructueux de coopération avec mes éminents collègues qui participent eux aussi pour la première fois à la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Kerroum, de l'Algérie, l'Ambassadeur Clerckx, de la Belgique, l'Ambassadeur Tin Tun, de la Birmanie, l'Ambassadeur Gonsalves, de l'Inde, l'Ambassadeur Franceschi, de l'Italie, l'Ambassadeur Benhima, du Maroc, l'Ambassadeur Mariátegui, du Pérou, l'Ambassadeur Kama Budiaki, du Zaïre, et l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela - à qui toutefois les travaux de la Conférence sont déjà familiers.

Qu'il me soit permis de remercier le secrétariat de la Conférence du désarmement pour les services que son personnel a rendus à notre délégation avant l'établissement d'une Mission permanente du Kenya à Genève et pour l'aide qu'il lui a apportée. Je présente nos condoléances à la délégation de la Suède à l'occasion de la disparition de Mme Alva Myrdal, éminente diplomate suédoise et lauréate du Prix Nobel de la paix, dont l'attachement à la cause du désarmement a laissé des marques durables. J'adresse aussi nos sincères condoléances à la délégation des Etats-Unis d'Amérique à la suite de la perte tragique des éminents Américains morts dans la navette spatiale Challenger.

Année internationale de la paix, 1986 est consacrée à la sauvegarde de la paix et de l'humanité. Alors qu'elle vient de commencer, nous nourrissons l'espoir que de nouvelles possibilités permettront d'affronter de façon constructive les problèmes qui menacent la paix internationale. Nous sommes donc heureux de nous joindre à cet organe de négociation de premier plan, pour aborder la difficile question du désarmement avec un sentiment aigu de l'urgence de la tâche à accomplir. Nous sommes profondément mais tristement conscients de l'extrême modicité des progrès réalisés, alors que

(M. Afande, Kenya)

le désarmement fait depuis 1932 l'objet de délibérations et de négociations internationales. De l'avis de mon gouvernement, il importe avant tout que cette Conférence engage des négociations concrètes en vue d'obtenir des résultats qui permettraient à tous les pays, grands ou petits, développés ou en développement, de vivre en paix, à l'abri de la menace ou de la peur.

La session de la Conférence du désarmement s'ouvre cette année dans une atmosphère d'attente et d'espérance suscitées par les résultats de la réunion au sommet à Genève, en novembre 1985, du Président Reagan et du Secrétaire général Gorbatchev. Comme certains de mes collègues l'ont dit, cette réunion a fort heureusement dépassé le stade de la rhétorique. Elle a débouché sur des propositions et des contre-propositions de fond détaillées, qui montrent que les deux parties sont disposées à s'entendre sur d'importantes réductions de leurs arsenaux nucléaires, première étape sur la voie de la réalisation des objectifs de négociation convenus. Ma délégation reconnaît que les négociations seront sans doute longues, qu'elles prendront du temps et qu'il ne serait pas réaliste d'attendre des résultats rapides sur tous les aspects des nombreuses questions en suspens. Toutefois, nous demandons instamment aux deux parties de poursuivre leur effort de négociation avec toute la détermination, la compétence et la patience qu'exige l'importance du sujet. A notre avis, la phrase ci-après, extraite de la déclaration commune publiée le 21 novembre 1985 - "une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée" - définit la nature et la gravité des négociations en cours. Nous attachons beaucoup d'importance à la reprise des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armements, ma délégation estime toutefois qu'elles n'ont qu'un caractère complémentaire et devraient donc s'ajouter aux négociations multilatérales engagées à la Conférence du désarmement et faciliter les travaux de cette dernière.

Le Kenya et les autres pays pacifiques d'Afrique suivent avec un vif intérêt les débats de la Conférence du désarmement et souhaitent que cet organe multilatéral de négociation obtienne bientôt des résultats significatifs. Le manque de volonté politique de quelques gouvernements qui refusent de devenir parties aux traités ou aux régimes qui peuvent faciliter le désarmement nous préoccupe. L'absence de progrès solides dans le domaine du désarmement donne à l'Afrique du Sud, dont la politique d'apartheid ne favorise pas la paix, la possibilité d'acquérir des armes dévastatrices, y compris de se doter de la capacité nucléaire. C'est pourquoi le Kenya soutient sans réserve les objectifs de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique envisagée en juillet 1964, au Caire, à l'occasion de la Réunion au sommet des Chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine. La capacité nucléaire de l'Afrique du Sud réduit à néant l'objet de cette Déclaration et menace directement la sécurité régionale et internationale. Il est regrettable que certains pays continuent à collaborer avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire.

Nous continuons à assister à la montée des tensions dans plusieurs régions du monde. Les problèmes socio-économiques auxquels le globe s'achoppe actuellement ne sauraient être isolés de l'accroissement rapide des forces militaires soutenu par des budgets militaires sans précédent. Il est d'ailleurs triste de constater que même les pays du tiers monde, aux prises avec le ralentissement de leur économie, consacrent à l'achat d'armes plus de 12 % d'un produit national qui décline. Ce regrettable renforcement

(M. Afande, Kenya)

militaire se produit alors qu'on manque de ressources pour assurer le bien-être et le développement économique de la plus grande partie de la population mondiale, frappée par la misère.

Soucieux de promouvoir la paix, la stabilité et la coopération dans la région de l'océan Indien, le Kenya partage sans réserve l'opinion selon laquelle la convocation de la conférence internationale tant attendue constituerait le premier pas vers l'établissement d'une zone de paix dans cette région. Il est convaincu que cette Conférence permettrait d'harmoniser les points de vue des Etats du littoral, des grandes puissances et des usagers des transports maritimes. La réussite de la Conférence dépendrait largement de l'engagement ferme et résolu que prendraient les pays de la région, les grandes puissances et les usagers des transports maritimes de respecter les principes de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

Une multitude de problèmes essentiels, vitaux pour l'avenir de l'humanité et liés à l'objectif général de désarmement et de sécurité, sont inscrits cette année à l'ordre du jour de la Conférence. La question du traité sur une interdiction complète des essais nucléaires, à laquelle mon gouvernement attache beaucoup d'importance, a toujours figuré en tête de l'ordre du jour, elle est malheureusement devenue une des questions les plus litigieuses. La véhémence des réactions qu'elle engendre montre qu'en soi la politique d'accroissement des arsenaux nucléaires à laquelle se livrent les grandes puissances, en particulier les superpuissances, est stratégique et dénote aussi l'angoisse profonde qu'éveille dans l'opinion la puissance de destruction massive de ces armes. Tout en reconnaissant les difficultés, réelles et potentielles, que pose la conclusion de traités acceptables en vue de réduire le danger de la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires, mon gouvernement réaffirme par ma voix sa ferme conviction que la négociation d'un accord global vérifiable sur la limitation des essais nucléaires serait une étape logique dans la direction visée. Depuis l'entrée en vigueur, il y a environ 20 ans, du Traité d'interdiction partielle des essais, on n'a enregistré aucun résultat significatif sur la voie de l'élaboration d'un accord sur une interdiction complète des essais, qui ferait efficacement obstacle à la mise au point des systèmes nucléaires de la nouvelle génération et renforcerait en cela les efforts tendant à prévenir le déclenchement d'un conflit nucléaire. Bien qu'on ait vu au départ dans le Traité d'interdiction partielle des essais un événement historique, la course aux armements nucléaires entre les grandes puissances nucléaires ne s'est pas ralentie pour autant. Au contraire, et c'est là le tragique de la situation, le Traité semble avoir servi de prétexte pour accélérer les essais nucléaires malgré les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale qui s'élevait contre eux. Nous estimons que les dispositions concernant la vérification peuvent être négociées et incorporées comme il convient dans le texte définitif. La cessation des essais pourrait singulièrement atténuer les effets qualitatifs de la course aux armements nucléaires et inciter les pays à ne plus mettre au point d'armes nucléaires ainsi qu'à réduire les stocks existants. Ma délégation se félicite de la décision de la Chine qui a annoncé qu'elle participerait cette année aux négociations sur le traité d'interdiction des essais nucléaires. Je tiens à réaffirmer que le Kenya attache une grande importance aux efforts de la Conférence du désarmement concernant la conclusion d'arrangements internationaux efficaces en vue de protéger les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires. Celles-ci constituent la plus grande

(M. Afande, Kenya)

et la plus sérieuse menace qui pèse sur l'humanité et, comme dans le cas de l'interdiction des essais nucléaires, la question des garanties de sécurité données aux Etats non dotés d'armes nucléaires a été évoquée à maintes reprises dans des résolutions et au cours de débats à l'Assemblée générale et dans cette enceinte. Je réitère donc l'appel lancé par mon gouvernement aux puissances nucléaires de réexaminer les politiques et les positions unilatérales qu'elles ont adoptées en ce qui concerne les arrangements destinés à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires des assurances contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires. Nous estimons que les Etats nucléaires sont tenus d'apporter à tous les Etats non dotés d'armes nucléaires de telles assurances concrètes, que n'assortisse aucune réserve et qui les lient juridiquement. Toutefois, mon pays estime que, dans les circonstances actuelles et jusqu'à l'élimination totale des armes nucléaires, le seul arrangement de sécurité véritablement politique et moralement acceptable est l'interdiction des armes nucléaires en tant que mesure allant de pair avec les déclarations, communes ou unilatérales, des Etats dotés d'armes nucléaires. Ma délégation demande en outre à tous les Etats non nucléaires d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

A cet égard, ma délégation a bien accueilli les débats de la troisième Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires où a été confirmée l'importance spéciale du régime de non-prolifération pour la paix et la sécurité internationales. Pour la première fois en dix ans, il y a eu consensus sur certaines questions capitales. Un tel accord n'aurait pas été possible sans la volonté politique et l'esprit de coopération qui permet de l'avoir. Nous espérons que les Etats concernés verront dans l'heureuse issue de la troisième Conférence un exemple à suivre et un précédent dont pourront s'autoriser les accords sur les questions capitales de désarmement. Nous voulons penser que les résultats de la Conférence stimuleront les efforts déployés pour élaborer des mesures de nature à mettre un terme au stockage des armes nucléaires et amorcer un véritable processus de désarmement nucléaire.

L'interdiction effective des armes chimiques est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis maintenant bien des années et, malgré les progrès considérables réalisés sur le plan des problèmes techniques que pose une interdiction des armes chimiques, il reste encore certains points en suspens. Ma délégation partage l'optimisme de ceux qui croient qu'on parviendra effectivement à conclure une convention générale proscrivant la mise au point, la fabrication, le stockage, l'entreposage et l'utilisation de ces armes et prévoyant la destruction des stocks existants. Notre espoir le plus vif est que la Conférence surmonte les principales difficultés politiques et concilie les divergences qui sont apparues dans le domaine crucial de la vérification. Nous remercions l'Ambassadeur Turbanski, le distingué représentant de la Pologne, qui a si bien su diriger les travaux du Comité spécial des armes chimiques pendant la session de 1985 de la Conférence du désarmement et nous nous félicitons de la décision de rétablir le Comité spécial pendant la session de 1986, sous la présidence de l'Ambassadeur Cromartie, le distingué représentant du Royaume-Uni. Sachant que même les pays en développement peuvent fabriquer des armes chimiques sur une vaste échelle, le Kenya appuie les mesures qui pourraient aboutir au plus tôt à la conclusion d'une convention sur leur interdiction et tient à cet égard

(M. Afande, Kenya)

à assurer l'Ambassadeur Cromartie qu'il l'aidera au maximum dans sa difficile tâche. Ma délégation note aussi avec satisfaction le maintien du Comité spécial sur le Programme général de désarmement présidé par l'Ambassadeur García Robles, le distingué représentant du Mexique. Elle s'engage à coopérer avec le Comité et demande instamment aux autres délégations d'en faire autant afin de lui permettre d'achever ses travaux cette année, comme prévu, et de contribuer à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Le domaine de l'espace et les règles à appliquer pour en faire une utilisation pacifique constituent un autre point important de notre ordre du jour qui soulève partout dans l'opinion publique une angoisse légitime. Dans le préambule du Traité sur l'espace, la communauté internationale a proclamé l'intérêt commun de l'humanité pour les recherches et l'utilisation progressives de l'espace à des fins pacifiques. Toutefois il est apparu que la nécessité d'arrêter la militarisation de l'espace avant que ce processus ne soit devenu irréversible prime toutes les autres. L'adoption de mesures destinées à bloquer effectivement toutes les voies pouvant conduire à la militarisation de l'espace et les progrès accomplis dans le sens d'une limitation et d'une réduction des armes nucléaires, seraient un point de départ pour résoudre la question de la prévention de la guerre nucléaire. Il est donc regrettable que, dans l'examen de cette question, la Conférence se soit apparemment heurtée à des difficultés insurmontables, et, notamment, qu'elle ne soit pas parvenue à s'entendre sur le mandat d'un Comité spécial. L'impasse où l'on est ne fait que repousser les chances d'élaborer des instruments juridiques, acceptables par tous, ayant force obligatoire et qui assurent la préservation de l'espace en tant que patrimoine commun de l'humanité et empêchent qu'il devienne un nouveau théâtre de compétition militaire. Il est légitime que la communauté internationale veuille réserver l'espace à des fins pacifiques. C'est pourquoi je compte bien que les débats de la Conférence contribueront à la compréhension mutuelle et à la conclusion d'un accord. Ma délégation estime que l'examen de cette question, comme de celle de la guerre nucléaire et des essais nucléaires, illustre très clairement qu'il y a actuellement des liens étroits entre les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement. Tout devrait être fait pour que l'optique dans laquelle sont abordées les unes renforce les perspectives de progrès des autres. On a bien souvent dit à la Conférence du désarmement que la course aux armements dans l'espace se terminerait sur terre, ce n'est pas là une simple hypothèse mais l'énoncé d'un fait. Aucun pays, aucune organisation, aucun individu ne saurait prévoir qui sera le vainqueur d'une compétition qui ne repose sur aucune règle et n'a point de fin.

Je ne saurais conclure sans parler des rapports entre le développement et le désarmement. Je sais que la question n'est pas à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence. En tant que pays en développement, le Kenya souhaite profiter de toutes les occasions qui lui sont offertes de promouvoir le développement général du pays ainsi que le développement social et économique de son peuple. Or, ce développement ne peut se faire si, comme je l'ai dit plus haut, les pays développés comme les pays en développement consacrent une part substantielle de leurs ressources à la fabrication et à l'achat d'armes. Les effets des dépenses militaires sur l'économie nationale et internationale préoccupent beaucoup les pays en développement. Le monde peut soit poursuivre la course aux armements avec la même vigueur soit s'orienter de façon consciente et à une allure délibérée vers un développement

(M. Afande, Kenya)

économique et social plus stable et plus équilibré, dans un ordre économique et politique international plus tolérable. Il ne peut faire les deux. Dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, cet organe mondial s'est souvent intéressé à la réduction et à la limitation des dépenses militaires et à la création de nouvelles possibilités d'affecter les ressources ainsi libérées au développement économique et social, en particulier au bénéfice des pays en développement. Sur cette toile de fond, le Kenya attache une importance capitale à la conférence internationale sur les rapports entre le désarmement et le développement qui doit se tenir cette année à Paris. Ma délégation souhaite que la Conférence du désarmement offre à cette dernière l'appui qui lui permettra d'obtenir des résultats utiles et d'être une réussite.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Kenya de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Mesdames et Messieurs les représentants, la liste d'orateurs pour aujourd'hui est maintenant épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République islamique d'Iran.

M. KAMYAB (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) :

AU NOM DE DIEU, LE TOUT-UISSANT

Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole au cours de la session actuelle de la Conférence du désarmement, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois de février. Je vous souhaite un plein succès dans vos fonctions. Je saisis également cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, le distingué Ambassadeur d'Argentine, et souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues à la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole à notre séance d'aujourd'hui mais, malheureusement, quelques faits nouveaux extrêmement regrettables concernant l'utilisation d'armes chimiques m'ont incité à le faire, afin de mettre d'urgence la Conférence au courant de ces faits. Selon des informations que j'ai reçues de ma capitale, le régime iraquien s'est livré une fois de plus à une utilisation massive d'armes chimiques contre des éléments civils et militaires de la population de la République islamique d'Iran. L'ampleur de cette utilisation d'armes chimiques est importante et sa fréquence considérable. Tout récemment, les 12 et 15 février, au cours de l'actuelle opération militaire (baptisée VALFAJR-8), l'Iraq a eu recours à un emploi massif répété d'armes chimiques, qui a fait de nombreuses nouvelles victimes. Rien qu'en un seul jour, le 12 février, 1 700 personnes ont péri ou ont subi des lésions à cause de l'utilisation d'armes chimiques. Le 13 février, l'Iraq a utilisé des armes chimiques contre la population civile de la ville d'Abadan, provoquant la mort de 20 civils et infligeant des lésions à plus d'une centaine de personnes.

(M. Kamyab, République islamique d'Iran)

Bien entendu, ces incidents récents n'étaient pas isolés. Les 25 et 26 janvier 1986, l'Iraq a utilisé plusieurs fois des armes chimiques dans la région de Yibis. Le 27 janvier, l'Iraq a lancé à deux reprises des attaques avec utilisation d'armes chimiques dans la région d'Aine Khosh. Le 30 janvier, en deux endroits différents, l'Iraq a utilisé des armes chimiques à plus de huit reprises. Nous sommes en train de recevoir des informations supplémentaires sur les types de gaz utilisés ainsi que d'autres détails concernant des incidents récents. Dès que ces informations seront disponibles, nous les porterons à la connaissance des délégations intéressées de la Conférence du désarmement. Bien entendu, je ne parle ici que des cas les plus récents d'utilisation d'armes chimiques par le régime iraquien. Ainsi que les distingués représentants à la Conférence le savent bien, l'Iraq a utilisé des armes chimiques au cours des deux dernières années en de nombreuses occasions dont certaines ont été portées à l'attention de la Conférence.

Quelques-uns des blessés au cours de la récente série d'attaques avec emploi d'armes chimiques sont arrivés en Europe pour y recevoir un traitement médical et quelques autres arriveront sous peu. Tout en remerciant sincèrement les pays qui ont accueilli ces blessés et leur ont fourni une assistance médicale, je voudrais demander à tous les autres pays qui se trouveraient en mesure de fournir des soins médicaux en pareils cas de bien vouloir se faire connaître.

J'appelle l'attention de la Conférence sur le fait que, le 12 février 1986, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a envoyé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies une note dans laquelle, tout en donnant l'alerte à propos du grave danger que l'utilisation d'armes chimiques présente pour la communauté internationale, il demandait l'envoi immédiat à Téhéran d'une mission chargée de procéder à une inspection et une vérification sur place des faits relatifs à cette utilisation d'armes chimiques. Cette demande de la République islamique d'Iran est toujours valable et il est regrettable qu'une telle mission n'ait pas été envoyée jusqu'ici dans la région concernée.

Nous estimons que ces violations répétées des principes et des objectifs du Protocole de Genève de 1925 de la part de l'Iraq devraient être énergiquement condamnées par la communauté internationale. Nous espérons aussi que ces faits regrettables inciteront la Conférence du désarmement à accélérer ses négociations relatives à la convention sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

Si tel n'est pas le cas, je propose maintenant de suspendre la séance plénière et de convoquer d'ici cinq minutes, conformément au calendrier pour la semaine en cours, une réunion officieuse de la Conférence.

La séance est suspendue à 12 h 50, elle est reprise à 13 h 15.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 340ème séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte.

Je présente maintenant à la Conférence pour décision le document de travail CD/WP.219 1/ daté du 12 février 1986, concernant une demande reçue de l'Autriche qui souhaite participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux du Comité spécial des armes chimiques.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 20 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 20.

1/ "En réponse à la demande de l'Autriche (CD/669) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de l'Autriche à participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."